

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2016

Le dix huit avril deux mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 avril 2016, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TREPIED, Maire.

Etaient présents :

MM. Jean-Claude TREPIED, Rémy TAILLEFER, Mmes Catherine SEYER, Laurence BERTOT, M. Luc PERROT, MM. Jean-Roch AMBROSELLI, Raymond BLONDEL, Mmes Marie-Dominique FILLION, Evelyne GOUPIL, MM. Sylvain ROUX, Serge DUJARDIN, Claude LEMARCHAND, Joël TREPIED.

Etaient absentes excusées et représentées :

Mme Lydie ROUX, pouvoir à Sylvain ROUX

Mme Elise ROBERT, pouvoir à Jean-Claude TRÉPIED

Secrétaire de séance : Sylvain ROUX



Il est procédé au vote du procès-verbal de la réunion du 5 février dernier.

Catherine Seyer précise qu'elle n'est pas « élue siégeant au sein du Conseil d'Administration de l'ADAS76 » mais représentante du Conseil Municipal auprès de cet organisme.

Luc PERROT tient à rectifier son intervention :

- en page 3, concernant l'entretien des terrains de la Résidence « les Goëlettes » : « Ces terrains étant pourvus de noues sont difficiles d'entretien et représenteraient environ 2 jours de travail pour nos agents communaux. » Précision apportée : 2 jours de travail à chaque intervention
- en page 5, concernant le CAUE : « Eglise : besoin de la note de cadrage du CAUE donnant un premier avis sur l'église pour pouvoir lancer un accord cadre de maîtrise d'œuvre* avec une première phase diagnostic. » * par un Architecte des Bâtiments de France
- en page 6, concernant le CAUE :
 - « Luc Perrot rappelle que le CAUE est financé par la taxe imposée sur les permis de construire, et qu'il propose 30 heures de travail gratuites* pour l'aide à l'élaboration d'un projet. » * dont la Commune a déjà bénéficiées
 - « Considérant l'ampleur des travaux, Monsieur le Maire souhaite l'avis d'un spécialiste* ; le C.A.U.E., pour un coût approximatif de 2 500 et 3 500 € serait en mesure de jouer ce rôle. » * un Architecte des Bâtiments de France pour l'étude du Centre Bourg et non pour les travaux de l'Eglise
- en page 9, concernant l'intervention de Rémy Taillefer : « Demande à ses collègues la validation d'achat de 2 stands. Réponse : validée à l'unanimité ». Luc Perrot s'interroge « Pourquoi cet achat ? » Réponse : acquisition de stands pour abriter les manifestations organisées en plein air.

Laurence Bertot corrige son prénom, en page 8 : « Monsieur le Maire informe que le PEDT (Projet Educatif Territorial) a été accepté et qu'en retour nous avons reçu la convention signée par tous les organismes partenaires. Après avoir contacté les divers services, Laurent* Bertot annonce que la subvention allouée sera versée en avril prochain. » * Laurence

Après ces précisions, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

⇒ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015** :

Sous la présidence de Claude LEMARCHAND, doyen d'âge, il est donné lecture détaillée du Compte Administratif 2015 établi par Monsieur le Maire, dont les opérations se résument ci-après :

Section de fonctionnement :

Résultat excédentaire 2014 reporté :	115 921,74 €
Recettes 2015 :	+ 653 755,52 €
Dépenses 2015 :	- 574 979,46 €
Soit un Excédent 2015 total :	194 697,80 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement reporté 2014 :	- 105 028,31 €
Recettes 2015 :	+ 579 026,42 €
Dépenses 2015 :	- 307 672,70 €
Soit un Excédent 2015 total :	166 325,41 €

Le Conseil Municipal constate l'absence de restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2015.

Le Compte Administratif 2015 EST VOTE à l'unanimité.

➤ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL** :

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Receveur Municipal a dressé le Compte de Gestion de l'exercice 2015 dont les résultats sont en concordance avec ceux du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur PRIGENT, Receveur Municipal.

➤ **AFFECTATION DES RESULTATS 2015** :

Le Conseil Municipal CONSTATE les résultats cumulés de l'année 2015 et DECIDE D'AFFECTER, à l'unanimité, au Budget Primitif 2016 :

Les excédents des 2 sections en intégralité, vu l'absence de restes à réaliser, il n'y a pas de besoin de financement à couvrir, aucune somme n'est affectée à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé », à savoir :

La somme de **194 697,80 €** à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

La somme de **166 325,41 €** à l'article 001 « Excédent d'investissement reporté »

⇒ **VOTE DES 3 TAXES LOCALES** :

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de reconduire, pour 2016, le taux des taxes revenant à la Commune, comme suit :

Taxe d'habitation	8,66 %
Taxe foncière (bâti)	19,59 %
Taxe foncière (non bâti)	43,70 %

Monsieur le Maire précise que ces taux sont inchangés depuis de nombreuses années.

⇒ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'attribution de subventions allouées aux associations et proposées par la commission des finances, réunie les 21 mars et 12 avril derniers.

A.S.S.P.	5 000,00 €
A.S.S.P. Subvention exceptionnelle.....	3 000,00 €
Culture et Loisirs Saint-Pierrais	550,00 €
C.N.G.	550,00 €
Saint-Pierre Animations	550,00 €
Le Chaudron :.....	550,00 €
Le Chaudron (Subvention Fête d'Eté).....	3 500,00 €
Grandes-Dalles Animations	550,00 €
Anciens Combattants.....	550,00 €
Tennis Club	550,00 €
Association "Les Galets"	550,00 €
Coopérative scolaire Ecole de St-Pierre-en-Port.....	550,00 €
Entente Saint-Pierraise de Pétanque	550,00 €
Association « Les Trois Dés ».....	550,00 €
L'Excuse d'Argine.....	550,00 €
Association Commerçants et Artisans St-Pierrais.....	550,00 €
Temps Danse	150,00 €
Saint Pierre Collectif et Solidaire.....	250,00 €
Ass. des Parents et Amis d'Enfants inadaptés FECAMP "Les Goélands"	100,00 €
FNATH accidentés de la vie canton Valmont-Fécamp.....	100,00 €
Vélo Club Fécampois (Course cycliste).....	400,00 €
Les Restaurants du cœur.....	100,00 €
AEET	200,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
ACOMAD Fécamp.....	60,00 €
Julie ROPARS – Court métrage sur Roger Guerrant.....	500,00 €

Quelques précisions sont apportées.

L'A.S.S.P. :

Monsieur le Maire a reçu le Président qui lui a fait part des grandes difficultés financières rencontrées par le Club. Certaines dépenses ont été réglées par des sponsors et sur les deniers personnels du Président.

Sylvain Roux annonce que le club dispose de 70 licenciés répartis en plusieurs catégories d'équipes (débutants, pré-poussins, poussins, U15, vétérans, équipe A et B) ce qui impose des dépenses importantes (arbitrage, frais d'engagements auprès du district...). Il rappelle que l'association organise, chaque année, plusieurs manifestations afin de récupérer des fonds. Malheureusement l'absence de trésorerie n'a pas permis l'achat de lots et a obligé les membres du club à annuler le loto prévu dernièrement.

Monsieur le Maire propose un droit de regard sur le livre de compte une fois par mois par la Commission de Finances.

Luc Perrot s'oppose à la mise sous tutelle du club. La Municipalité n'a pas la compétence de la gestion du club. Quant à la subvention exceptionnelle, il propose qu'elle soit versée en 2 fois en fonction des besoins du club. Réponse apportée : impossible, car les engagements des équipes doivent être réglés avant le début de saison.

Pour les autres associations :

Réalisation d'un court-métrage « Roger Guerrant » :

Claude Lemarchand trouve trop élevée la subvention allouée à Julie Ropas pour la réalisation du court-métrage sur Roger Guerrant.

Monsieur le Maire annonce que le projet s'élève à la somme de 47 500 € et est financé grâce à l'aide de plusieurs organismes (société de production, ComCom Fécamp, ComCom Valmont, commune d'Ecretteville-sur-Mer...).

Joël Trépied rappelle que Roger Guerrant était un artiste peintre qui a vécu à St-Pierre-en-Port et que ce court-métrage permettra de mettre un artiste du village à l'honneur.

Catherine Seyer espère qu'il y aura des retombées, que le nom de la commune sera cité dans ce document.

Luc Perrot propose d'envisager une négociation de projection du film dans le village. Ce documentaire peut être un bon support de publicité pour notre commune.

Temps Danse :

Serge Dujardin rappelle que cette association est financée par les cotisations payées par les adhérents, qu'elle bénéficie de la mise à disposition de la salle des Pommiers et du chauffage, à titre gratuit.

Luc Perrot rétorque que la subvention est destinée à de la zumba exclusivement réservée aux femmes alors que pour le foot, activité masculine, la commune supporte plus de frais (tonte, entretien de bâtiment, de chaudière...).

Catherine Seyer souligne le fait que le président de Temps Danse est salarié, alors que les présidents des autres associations sont bénévoles.

Ligue contre le cancer :

Rémy Taillefer remercie la commune pour la subvention allouée à la Ligue contre le cancer.

Il propose que la subvention attribuée pour l'organisation de la Fête d'Eté soit revue à la hausse pour l'an prochain. Joël Trépied lui répond qu'avec les intempéries de l'année dernière, les dépenses étaient moindres la subvention n'avait pas été utilisée dans son intégralité et qu'il reste donc un reliquat pour 2016.

Monsieur le Maire informe que les subventions ne seront versées qu'après consultation du cahier de comptes de chacune des associations ; certaines d'entre elles ne l'ayant toujours pas présenté. En réponse à une question posée en Commission des Finances, il précise que l'Association « les Amis de St-Pierre » ne fournit pas son cahier de comptes et n'est pas demandeuse de subvention. Cependant, l'occupation de la salle des Pommiers ne peut être remise en cause, l'association travaillant à l'animation du village.

Après discussions, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité les subventions allouées aux associations.

➤ PRESENTATION ET VOTE DU PROJET DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le projet du budget primitif a été soumis et étudié par la Commission de Finances.

Avant de procéder au vote du Budget, les points suivants sont soumis à délibérations :

⇒ Personnel communal : recrutement d'un agent contractuel de remplacement

Monsieur le Maire informe ses Collègues que, suite à l'arrêt maladie d'une durée d'au moins 3 mois d'un agent du service technique, le recrutement d'un agent contractuel de remplacement s'avère indispensable pour assurer le bon fonctionnement du service.

Le Conseil Municipal s'est réuni afin d'étudier et de retenir une candidature. Ce choix s'est fait par vote à bulletin secret. Les critères de ce recrutement étaient basés essentiellement sur les compétences du candidat.

Ce contrat prendra effet au 1^{er} mai prochain pour la durée de l'absence de l'agent titulaire, l'agent remplaçant effectuera un temps complet et sera rémunéré sur la base d'indice brut de 340.

Sylvain Roux regrette que cette réunion ait eu lieu en journée, et non en soirée, et de n'avoir pu assister à ce recrutement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal RETIENT la candidature proposée ainsi que les conditions de recrutement.

⇒ Indemnité de fonction versée au Maire :

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les indemnités de fonction prévues par le barème de l'article L.2123-23 du CGCT sont de droit, à l'exception des maires des communes de plus de 1 000 habitants qui peuvent demander, par délibération, à fixer une indemnité inférieure au barème.

En d'autres termes, les indemnités prévues à l'article ci-dessus sont attribuées à titre automatique.

Cas particuliers des maires des communes de moins de 1 000 habitants qui ne voudraient pas bénéficier de l'indemnité prévue par la loi de 2016.

Même si la collectivité ne subit pas de préjudice financier du fait de la fixation des indemnités à un taux inférieur au barème prévu par la loi, il est demandé de prendre une nouvelle délibération du conseil municipal actant du maintien des indemnités de fonction du maire à leur ancien niveau, et ce pour des questions d'ordre administratif et du suivi.

A l'unanimité, le Conseil Municipal VOTE le maintien à 26,30 % de l'indice 1015 le taux de l'indemnité de fonction du Maire.

⇒ Acquisitions : de mobilier, de chapiteaux pliants, de jeux de cour

Monsieur le Maire fait part de plusieurs devis concernant l'acquisition de mobilier pour l'aménagement de :
la garderie : un devis de Manutan Collectivités d'un montant de 2 463,50 € TTC

la salle de classe : un devis de Manutan Collectivités d'un montant de 6 500 €

la bibliothèque : devis de l'entreprise DPC pour 13 000 €

Luc Perrot s'étonne que soit prévu l'acquisition de mobilier pour la médiathèque alors que le local n'est pas prêt.

Chapiteaux pliants : 2 000 € (JPP)

Rémy Taillefer rappelle que, pour le marché de Noël, la commune de Sassetot-le-Mauconduit nous a prêté 2 stands. Afin d'avoir une unité, il fait savoir qu'il serait judicieux de faire l'acquisition de 2 stands par an, sur 4 ou 5 ans, dans le but de renouveler le matériel devenu obsolète. Il pourra être envisagé une mutualisation du matériel avec Sassetot-le-Mauconduit.

Luc Perrot souligne cette dynamique de mutualisation très intéressante.

Jeux de cour école maternelle : devis de la société Majuscule pour 1 000 €

Ces devis sont acceptés à l'unanimité.

⇒ Insonorisation de la salle de classe

Devis de l'entreprise Eurosilence d'un montant de 4 245,60 €.

Monsieur le Maire informe :

- que ce problème d'acoustique dans cette salle, ne correspond pas à un défaut de construction, ne peut être pris en compte par l'assurance dommage-ouvrage de la Maif. La Mairie doit se retourner vers l'architecte pour qu'il fasse marcher son assurance.
- fait part également de gros problèmes d'odeur dans la salle de restauration. La Maif demande qu'une déclaration de sinistre leur soit adressée, accompagnée d'un devis correspondant à la recherche de l'origine du problème et à sa résolution.

Adopté à l'unanimité.

⇒ Réfection de joints de la façade de l'école primaire et la façade sud de la mairie

Devis de l'entreprise « La Grainvillaise » pour la façade de :

- l'école primaire : 22 240,76 € TTC
- la Mairie : 7 181,15 € TTC

Monsieur le Maire souhaiterait pouvoir réaliser des travaux de rénovation de façades de nos bâtiments communaux chaque année.

Adoptés à l'unanimité.

⇒ Fournitures et pose de garde-corps à la garderie

Monsieur le Maire fait savoir que trois entreprises ont été sollicitées à savoir :

	<i>Menuiserie Affagard</i>	<i>Entreprise Ducroc</i>	<i>Atelier Goupil</i>
<i>Modèle</i>	« Iris » en alu laqué RAL 7016 satiné	Pince plate verre 8.76 finition inox brossé	Structure en alu blanc
<i>Vitrage</i>	Feuilleté clair	44.2 clair	Remplissage verre « stadip » 44.2
<i>Fixations</i>	2 fixations murales Cache raidisseur		Dans les tableaux en brique
<i>Dimensions HxL</i>	1075 x 995 mm	800 x 1000 mm	1030 x 1020 mm
<i>Montant H.T.</i>	1 447,20 €	834,68 €	1119,50 €
<i>Main-d'œuvre</i>	297,50 €		
<i>Total T.T.C.</i>	2 093,64 €	1 001,62 €	1 343,40 €

Une démarche auprès du SDIS 76 et du bureau d'études SOCOTEC a été entreprise pour programmer le passage d'une commission de sécurité dans les locaux de la garderie. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

⇒ Prestation de nettoyage des vitres de l'école maternelle

Comme l'an passé, l'entreprise Lebourgeois Nettoyage interviendra pour laver les vitres extérieures du 1^{er} étage de l'école maternelle, à raison de 4 passages par an. Voté à l'unanimité.

⇒ Acquisition d'une clôture :

L'entreprise Clôtures Tropard y a été retenue, pour un montant de 1 728 € TTC, pour la fourniture et pose une clôture occultation bois suite au déplacement des containers au cimetière.

Monsieur le Maire informe qu'à compter du début d'année prochaine, chaque logement sera équipé d'un container à ordures ménagères et d'un autre pour les corps creux. Les containers collectifs seront maintenus dans le village. Il a également demandé à la Communauté de Communes de Valmont de bien vouloir réinstaller le container d'ordures ménagères à l'Argilière afin d'éviter le dépôt de sacs malgré le panneau d'information de suppression du bac.

Luc Perrot constate que le retrait des bacs collectifs à ordures ménagères pose problème aux vacanciers et gens de passage qui ne savent pas où déposer leurs sacs.

Par 13 voix POUR et 2 CONTRE (Serge Dujardin, Sylvain Roux regrettant que la clôture soit en bois), le devis Tropardy est accepté.

⇒ Réhabilitation Vestiaire foot :

Remplacement chauffe-eau : 3 457,87 € TTC par l'entreprise Delamotte

Sylvain Roux fait savoir que les joueurs ont apprécié de prendre leur douche à l'eau chaude.

Remplacement de la toiture : 2 500 € TTC (devis Raboni)

Sylvain Roux fait remarquer que du lierre a investi une partie de la façade de l'ancienne salle atteignant le toit.

Mise aux normes électriques : 3 433,20 € TTC

Réfection intérieure :

(pose faux plafond avec isolation, enduit, peinture) : 5 383,20 € TTC

Ces sommes sont prévues au budget, la Commission des Travaux statuera.

⇒ Travaux de raccordement à l'assainissement imputés à la Commune

Monsieur le Maire informe que suite à une erreur administrative, la Commune se voit dans l'obligation, bien que ce ne soit pas de sa compétence, d'effectuer à ses frais les travaux de raccordement à l'assainissement d'une maison sise rue du Musée.

Deux devis ont été demandés : à Richard Doutreleau et à l'entreprise de terrassement de M. BLONDEL (recherche de réseau pour futur branchement : 1 056 € TTC)

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge ces travaux.

⇒ Pompage et nettoyage des bouches d'avaloirs

Il est relevé le problème d'odeur rue de la Mairie. A cinq points de la commune, le réseau d'assainissement est inexistant, les eaux usées se déversent dans le réseau d'eaux pluviales.

Comme en 2010, il est envisagé le nettoyage des bouches d'avaloirs du village et des Grandes Dalles, côté Saint-Pierre. Un devis de la SANE-SERC FECAMP fixe à 19,80 € TTC le prix de l'intervention par bouche.

⇒ Locations de :

- Logements communaux rue du Clos et annexe de la Mairie

Monsieur le Maire informe ses collègues du projet de vente du logement rue du Clos en vue de l'acquisition d'une propriété sise dans le centre bourg. Ces 2 immeubles ont fait l'objet d'une estimation des Domaines.

Rémy Taillefer souhaite que ce projet aboutisse et demande qu'une proposition écrite soit faite aux propriétaires.

Luc Perrot rappelle qu'une réflexion sur l'aménagement du Centre Bourg, du stade et de la plage est en cours auprès du CAUE. L'idée est d'amener les personnes âgées dans le centre du village. Un bailleur social sera consulté à ce sujet.

Quant à la mise en location du logement rue du Clos, Monsieur le Maire informe qu'une demande a été faite en Mairie et que nous sommes dans l'attente du retour de dossier.

Luc Perrot rappelle qu'il a été mandaté par ses collègues pour travailler sur l'accueil de réfugiés syriens. Ce logement permettrait l'hébergement d'une famille qui pourrait bénéficier de l'allocation logement, ce qui nous assurera du paiement du loyer.

- Local à la Boule d'Or

Une habitante de la Commune a fait part de son souhait d'occupation du local de la Boule d'Or en vue d'y vendre des articles divers (cadeaux...). Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal une location d'un montant de 600 € annuels. Le bail prendra effet à compter du 1^{er} mai.

Monsieur le Maire précise qu'un carreau est à changer par les services municipaux et que l'électricité sera à la charge du locataire.

Accepté à l'unanimité.

- Logement annexe de la Mairie :

Monsieur le Maire s'interroge sur la mise en location de ce logement. Il avait été évoqué de le conserver afin de mettre à la disposition du personnel technique les sanitaires et la douche, installations obligatoires mentionnées dans le document unique.

Il est également envisagé de récupérer le garage inutilisé par le locataire du logement de la Mairie, moyennant une réduction de loyer, pour y installer des sanitaires afin de permettre le maintien à la location dudit logement annexe.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de relouer ce logement et prend connaissance que des travaux de réfection de la cage d'escalier, trappe humide, sont à réaliser.

⇒ Dons

Monsieur le Maire informe que 2 dons ont été déposés en Mairie

- 250 € correspondant à la vente de la tondeuse Hustler
- 200 € correspondant à la vente des volets de la garderie

Acceptés à l'unanimité.

⇒ Remboursement de sinistre

La SMACL a procédé au remboursement de vitre arrière du tracteur brisée lors de travaux de débroussaillage en septembre dernier. Le montant de remboursement s'élève à 216,03 €.

Accepté à l'unanimité.

Avant de voter le budget, Monsieur le Maire porte à la connaissance de ses collègues les informations suivantes :

- Montants de la dotation globale de fonctionnement encaissés en :

2013	2014	2015	2016
148 125 €	143 369 €	132 852 €	123 645 €

Luc Perrot insiste sur la baisse constante des dotations de l'Etat.

- Dons pour le clocher de l'église : Bilan arrêté au 13 avril 2016

<i>Noms – Prénoms - Adresses</i>	<i>Montants</i>	<i>Cumuls</i>
<i>L'Association « La Mascarade »</i>	<i>4 000 €</i>	
<i>Dons de st-pierrais</i>	<i>35 €</i>	<i>4 035 €</i>
<i>Le C.N.G.</i>	<i>200 €</i>	<i>4 235 €</i>
<i>Le Chaudron – Repas des Roussettes</i>	<i>1 532 €</i>	<i>5 767 €</i>
<i>Dons perçus par la Fondation du Patrimoine</i>	<i>17 645 €</i>	<i>23 412 €</i>
<i>Subvention de la Fondation du Patrimoine</i>	<i>2 000 €</i>	<i>25 412 €</i>

Après ces précisions, Monsieur le Maire soumet à l'étude et au vote le projet de Budget Primitif, qui est adopté à l'unanimité.

► Remaniement des commissions communales

Les commissions communales sont attribuées de façon suivante :

1°) FINANCES :

Vice-Président : - Evelyne GOUPIL

- Lydie PERARDOT
- Elise ROBERT
- Claude LEMARCHAND

2°) BATIMENTS COMMUNAUX - TRAVAUX – VOIRIE –
PLAGE – ENVIRONNEMENT – P.L.U. :

Vice-Président : - Raymond BLONDEL

- Rémy TAILLEFER
- Jean-Roch AMBROSELLI
- Luc PERROT
- Joël TRÉPIED
- Sylvain ROUX

3°) JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES :

Vice-Président : - Laurence BERTOT

- Catherine SEYER
- Marie-Dominique FILLION
- Joël TRÉPIED

4°) SOLIDARITE – 3^{ème} AGE – HANDICAP :

Vice-Président : - Marie-Dominique FILLION

- Lydie ROUX
- Evelyne GOUPIL
- Sylvain ROUX

5°) COMMISSION DES FETES - SPORTS :

Vice-Président : - Sylvain ROUX

- Luc PERROT
- Elise ROBERT
- Joël TRÉPIED
- Catherine SEYER

6°) INFORMATIONS – COMMUNICATION
CULTURE – TOURISME :

Vice-Président : - Joël TRÉPIED

- Raymond BLONDEL
- Rémy TAILLEFER
- Claude LEMARCHAND
- Elise ROBERT
- Catherine SEYER
- Luc PERROT

7°) CORRESPONDANT DEFENSE :

- Sylvain ROUX

► Motion pour le maintien du Centre de Finances Publiques de Valmont

Suite à la réunion du 4 avril dernier au cours de laquelle la Directrice Régionale des Finances Publiques a annoncé la fermeture programmée du Centre des Finances Publiques de Valmont, Monsieur le Maire propose à ses collègues se s'opposer à cette fermeture. Celle-ci serait un degré de plus dans la disparition des services publics dans les zones rurales, participant ainsi à leur désertification.
Acceptée à l'unanimité.

► QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- Que le locataire du Presbytère souhaite remettre le logement pour la fin avril.

La réception en Mairie de 2 courriers demandant l'autorisant d'occupation du domaine public pour de la vente à emporter à savoir :

- Richard Doutreleau pour la pose de 2 bungalows sur le parking de la plage des Grandes Dalles pendant la saison estivale – Voir l'emplacement avec la Communauté de Communes puis que sur son terrain et lui demander de le délimiter et le sécuriser.
- Mme Sylvie Jeffroy, de Thérouldeville, pour le stationnement d'un camion food-truck sur le parking de la Mairie du lundi au vendredi de 10h à 14h ou de 18h à 21h. Lui proposer le stationnement sur la plage de Saint-Pierre-en-Port.

- Plusieurs commissions formées de conseillers communautaires de Valmont et de Fécamp travaillent à l'harmonisation des compétences des deux intercommunalités pour qu'au 1^{er} janvier 2017 le rapprochement s'opère dans les meilleures conditions possibles.

- La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) demande aux intercommunalités de mettre en place un schéma de mutualisation. Jeudi 14 avril, au cours de notre dernière réunion, nous avons décidé de proposer la mise en commun des commandes de matériel de bureau, informatique, produits d'entretien et de voirie, entre autres et éventuellement la mutualisation du personnel à mi-temps.

- Le 30 mars, deux conseillers départementaux, le directeur technique et le secrétaire général du département ont rencontré les maires du canton de Fécamp dont nous faisons partie depuis le 1^{er} janvier dernier pour les informer des nouveaux dispositifs de soutien financier aux communes et entendre leurs besoins prioritaires. Rien n'est encore arrêté mais les dossiers de demandes de subvention devront être déposés courant 2^{ème} semestre pour application en 2017.

Monsieur le Maire propose qu'une demande de subvention soit déposée pour la restauration de la maison des Associations et de la voirie.

Luc Perrot souhaiterait y inclure l'aménagement de la plage. Réponse apportée : c'est à l'initiative du Département, lequel interviendra à compter du 9 mai prochain pour la remise en état du perré détérioré suite aux intempéries de février dernier.

- Deux représentants de Futures Énergies, filiale de Engie (anciennement Gaz de France) ont été reçus par Monsieur le Maire. L'entreprise est à la recherche de terrains en vue d'implanter des éoliennes. La zone, à proximité de la station d'épuration, entre Saint-Pierre et Ancretteville serait favorable.

Serge Dujardin met en garde sur la surface de terrain nécessaire pour l'implantation d'une éolienne. Il demande également que les buses, qui se trouvent dans le chemin menant de la station d'épuration à l'entrée des Grandes Dalles, soient nettoyées une fois par mois afin d'éviter des obturations et débordements, et par conséquent le ravinement.

- Une note du SDIS, que nous n'avons pas reçue, aurait dû nous informer que, depuis le 1^{er} janvier 2015, le SDIS n'assure plus la vérification annuelle obligatoire des bornes incendie. Pourtant ce travail a été effectué encore cette année. Proposition de Véolia : 49 € HT par borne. Le syndicat des eaux va mutualiser cette opération et rechercher d'autres solutions comme, par exemple, acheter en commun l'appareil indispensable et confier la tâche aux brigades vertes ou à un agent communal. Il existe une centaine de bornes sur l'ex canton de Valmont.

- Les travaux de séparation des eaux usées et pluviales sur cinq zones de St Pierre vont intervenir fin 2016 début 2017 pour un montant de 470 000 €. Le syndicat d'assainissement en est à l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre.

- Il nous est demandé d'intervenir sur le chemin des Grandes Dalles à Ancretteville. Or, il s'agit d'un chemin rural que la commune n'a pas obligation d'entretenir. Ce serait un travail relativement important et à renouveler du fait que cette voie est régulièrement dégradée par les ruissellements en provenance d'Ancretteville, Sassetot et Saint-Pierre-en-Port.

- Après consultation de la législation traitant des frais de scolarité, il apparaît que seule la commune de résidence d'une famille peut participer aux frais de scolarité d'un élève habitant en dehors du lieu de scolarisation. Il serait illégal de demander aux familles de payer. Depuis des années, les enfants des professeurs enseignant à St-Pierre, des employés communaux ou dont la nourrice réside sur Saint-Pierre, sont acceptés. Monsieur le Maire demande que ces conditions soient les seules retenues.

Laurence Bertot précise que l'accueil, dans notre école des enfants hors commune, permet de conserver un effectif constant.

Joël Trépiéd fera paraître un article précis à ce sujet dans le prochain Comm'une info.

Monsieur le Maire s'interroge sur le risque de mettre en difficulté d'effectifs les communes pour lesquelles leurs enfants fréquentent notre école.

- Les manifestations diverses :

- Le repas du 8 mai offert aux Aînés
- « Festival Pierres en Lumières » le 21 mai
- La fête des Mères le 28 mai

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué afin de recueillir les observations de chacun :

Sylvain Roux remercie ses collègues pour la subvention allouée à l'ASSP.

Luc Perrot rappelle que le jeudi 26 avril, à 18 heures, l'ensemble du Conseil Municipal est convié à assister à la 2^{ème} présentation de projet d'aménagement du Bourg par le CAUE.

Serge Dujardin souhaiterait que les réunions de Conseil Municipal soient plus fréquentes afin d'en alléger l'ordre du jour et leur durée.

Il rappelle qu'il avait demandé la pose d'un panneau annonçant la présence dangereuse de flaque d'eau sur la route d'Ecombarville. En cours.

Jean-Roch Ambroselli demande à ce que les réunions de Conseil Municipal soient programmées en fin de semaine. Il lui est répondu que dans le cas présent, il y avait urgence à voter le budget dont les éléments de recettes nous ont été communiqués très tardivement.

Raymond Blondel :

- Demande la pose de 2 panneaux « stop » pour la rue d'Eletot et la rue du Château. Réponse : la demande sera étudiée en Commission de Travaux
- A été destinataire d'une lettre pétition concernant l'excès de vitesse rue des Fermes

Rémy Taillefer :

- remercie pour la subvention accordée à la Ligue contre le Cancer
- Demande l'inscription à l'ordre du jour la révision des tarifs de la location de la salle des Pommiers à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Marie-Dominique Fillion souhaiterait qu'un rappel soit fait dans le Comm'une info sur la présence du sens interdit rue du Musée.

La séance est levée à 0 heures 30.

Le Secrétaire de séance,

S. ROUX

